

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Delphine COLUSSI

Date d'envoi de la convocation : 19 janvier 2023

Absents excusés : M. Gwendal LECOINTRE (a donné pouvoir de vote à M. DUBOURG), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL), M. Daniel BONHOMME (a donné pouvoir de vote à M. VIDELOUP), M. Dominique FOURRIER (a donné pouvoir de vote à Mme COLUSSI)

DELIBERATION 10/2023 – ATELIER TECHNIQUE

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 14

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 43/2022 en date du 15 juin 2022, le Conseil Municipal, a approuvé le projet d'extension du local des services techniques et retenu l'offre de la société d'ingénierie C-MOI de Combourg, pour la phase conception du projet. Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le permis de construire a été déposé le 23 décembre 2022.

Monsieur Le Maire présente les devis pour réaliser l'étude de sol obligatoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la société CSOL de 1 636 € HT 1 963.20 € TTC pour deux sondages et la reconnaissance des fondations du bâtiment existant à la mini-pelle, pour les travaux d'extension de l'atelier technique.

- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 30 janvier 2023
et transmission en Préfecture, le 30 janvier 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 30 janvier 2023
Le Maire, Jean-François GOBICHON

